DLP 11-2-80307917

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS

PUBLICATION PERIODIQUE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
EDITION DE LA STATION NORD - PICARDIE
(Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme)
B.P. 355 - 62026 ARRAS CEDEX - Tél. : (21) 23.09.35

ABONNEMENT ANNUEL :
Rég. recettes D. D. A.
13, Grand-Place - ARRAS
C.C.P. : 5701.50 LILLE

Imp. Stat. "Nord-Picardie" Directeur-Gérant P. JOURNET

BULLETIN n° 170 du 7 FEVRIER 1980

ARBORICULTURE FRUITIERE

TRAITEMENTS D'HIVER ET DE PREDEBOURREMENT DES ARBRES FRUITIERS

Les traitements d'hiver des arbres fruitiers sont des mesures d'hygiène générale des vergers ; ils permettent de détruire les formes hivernantes de nombreux ravageurs et de nettoyer les arbres de ce qui peut leur servir d'abri : vieilles écorces, mousses, lichens.

Autrefois, ils étaient l'élément majeur de la protection des vergers mais l'apparition de produits plus efficaces et plus pratiques à utiliser en cours de végétation a entrainé leur réduction ou leur abandon. Leur utilité se justifie toujours pour réduire la pression d'ennemis importants (pucerons ou acariens) et faciliter le succès des traitements ultérieurs. Ne pas oublier aussi que les ravageurs considérés comme négligeables (ou redevenus tels) peuvent présenter de nouvelles pullulations les justifiant (cheimatobie, anthonome, hyponomeute).

La mise en oeuvre des traitements d'hiver ne sera envisagée qu'en fonction des ennemis présents, lorsqu'un problème particulier devient préoccupant. Ils doivent être appliqués, de préférence, après la taille, au cours de laquelle on aura supprimé les rameaux chancreux ou porteurs d'oïdium, des fruits momifiés...

Aprés avoir fait le curetage des chancres sur troncs et charpentières (suivi de l'application d'un mastic désinfectant et cicatrisant) la pulvérisation doit être copieuse jusqu'au ruissellement et atteindre tous les recoins et les dessous des branches.

Les traitements tardifs ont une plus grande efficacité car les formes hivernantes sortant de diapause sont plus sensibles.

Seuls quelques produits peuvent être utilisés en prédébourrement, les autres, trop dangereux pour les jeunes organes, ne seront employés que lorsque les arbres sont encore en repos végétatif.

PRODUITS UTILISABLES PENDANT LE REPOS VEGETATIF

Huiles de pétrole : Elles agissent par asphyxie sur les oeufs, les acariens hivernants, les cochenilles. Elles sont compatibles avec les produits cupriques : *Ovipron* (B.P.), *Euphytane* (Sandoz), *Pestoil 7* (Seppic), à raison de 2 à 4 litres de produit commercial / Hl suivant les spécialités soit 2,5 litres par hectare de matière active.

Huiles jaunes : Huile de pétrole ou huile d'anthracène (ou les deux) + colorant nitré D.N.O.C. Elles sont actives sur oeufs, cochenilles, psylles, jeunes chenilles. Action asphyxiante de l'huile renforcée par l'action toxique du D.N.O.C. :

- *Huile minérale* : Sovion hiver (Sovilo), Dytrol 50 (Agrishell), Seppic verger (Seppic), Volck hiver (Sopra).

- *Huile d'anthracène* : Veraline 3 fluide (Pépro), Umupro traitement hiver. L'action décapante de cette huile permet un bon nettoyage des mousses et lichens.

- *Huile d'anthracène + huile de pétrole* : Seppic vigne.
Doses : 2 à 3 litres de produit commercial par Hl suivant les spécialités.

Colorants nitrés : A base de D.N.O.C., ils détruisent les mousses, lichens, les cochenilles, les oeufs et larves d'insectes, les psylles.

- *Bonitrol crême* (Bourgeois),
- *Jackill crême* (La Littorale),
- *Sandoline A fluide* (Sandoz),
- *Nitricide 50* (Sedagri),
- *Trifina* (Pennewald).

Doses : ± 1 litre de produit commercial par Hl soit 600 g de matière active par Hl.

Dérivés du phénol : Ils agissent sur formes hivernantes des acariens, des insectes, des champignons : *Lysol 2* (Lysol Hoorman).
Doses : 4 litres de produit commercial par Hl.

PRODUITS UTILISABLES EN PERIODE DE PREDEBOURREMENT :

Huile de pétrole + insecticide :

- *Oléoparathion* : une dizaine de spécialités réparties chez les principales firmes. Elles sont ovicides mais surtout insecticides.
Doses : 95 g (Parathion éthyl) par Hl de bouillie soit 0,5 à 1,5 litre suivant les spécialités.

- *Oléomalathion* (insecticide) : Huile umupro (Umupro)
Doses : 3 litres de produit commercial par Hl.

- *Oléoparathion + Lindane* : Typholine gamma (Procida)
Doses : 1,5 litre de produit commercial par Hl.

Cuivre métal : Un traitement à 250 g de cuivre métal / Hl, jusqu'au stade D, permet de lutter contre les champignons et les bactéries en particulier Pseudomonas syringae et Erwinia amylovora (feu bactérien) (Cf. bulletin n° 164 du 4 octobre 1979).
Nombreuses spécialités.

CAS PARTICULIERS DES PSYLLES :

Intervenir par journée ensoleillée dès que la température maximum dépasse 10° C pendant 2 jours consécutifs afin de détruire les adultes, si possible avant les premières pontes.

PRODUITS UTILISABLES :

Colorants nitrés : (D.N.O.C.) 1 litre de produit commercial par Hl.

Huiles jaunes : Compléter avec du D.N.O.C. pour arriver à la dose de 600 g par Hl de cette matière active.

Pyrethrinoïdes : On peut les utiliser si les traitements précédents n'ont pu être faits à temps.

- Décis (70 g de produit commercial par Hl),
- Sumicidin 10 (100 g de produit commercial par Hl),
- Perthrine, Ambush (35 g de produit commercial par Hl).

.../...

PEPINIERISTES, EMPLOYEZ LE DICHLOBENIL ET LE CHLORTIAMIDE AVEC PRUDENCE POUR LE DESHERBAGE DE VOS PEPINIERES

De nouveaux problèmes se sont posés, au cours de l'année 1979, avec l'emploi du dichlobénil en pépinières avec, dans différents cas, des manifestations de symptômes tels que étranglement et nécrose du collet, port pleureur ou rampant avec des branches cassantes comme du verre...

Des cas de sensibilité semblables ont été observés avec le chlortiamide.

Le groupe de travail auteur de ce texte, réunissant des représentants de la Protection des Végétaux, de l'Institut National de la Recherche Agronomique, du Comité de Développement Horticole de la région Orléanaise, de l'Institut Technique Interprofessionnel de l'Horticulture, après s'être réuni en possession de tous les éléments d'information disponibles, a décidé de diffuser et de conseiller les informations suivantes :

. Le tableau de sensibilité des cultures aux différents désherbants (pages 41-51 du guide conseils pratiques pour le désherbage chimique des pépinières) doit être repris comme suit en ce qui concerne les sensibilités au dichlobénil et au chlortiamide :

Plantes sensibles

Espèces ornementales

Alnus (Aulne)
Atriplex
Calluna
Choisya
Erica
Hydrangea
Prunus laurocerasus
(= Laurier cerise)
Santolina
Spartium
Tilia (Tilleul)

Conifères

Abies
Cedrus
Larix
Picea
Pinus
Pseudotsuga

Espèces fruitières

Cerisier
merisier
pêcher
pommier
prunier

Plantes ayant montré une certaine sensibilité en 1978 - 1979

Espèces ornementales

Amelanchier
Aucuba
Betula (bouleau)
Buddleia
Caryopteris
Caenothus
Cercis (arbre de judée)
(Chamaecerasus nitida)
Chaenomeles
Cornus (cornouiller)
Cotoneaster
Deutzia
Forsythia
Genista
Hibiscus
Hypericum (millepertuis)
Ilex (houx)
laurus nobilis
Mahonia
Malus
Paeonia (pivoine)
Philadelphus (seringat)
Populus (peuplier)
Prunus
Pyracantha
Rosa
Sorbus (sorbier)
Spiraea
Symphoricarpos
Syringa
Viburnum (V. tinus)
Weigelia

Conifères

Cupressocyparis
Thuya

Plantes résistantes jusqu'ici

Espèces ornementales

Acer (érable)
Aesculus (marronnier)
Albizzia
Amorpha
Ampelopsis
Arbutus (arbousier)
Azalea
Buxus
Callicarpa
Campsis
Caragana
Carpinus (charme)
Castanea (Chataignier)
Catalpa
Colutea (baguenaudier)
Corylus (noisetier)
Cotinus
Crataegus (aubépine)
Cytisus
Eleagnus
Euonymus (fusain)
Fagus (hêtre)
Fraxinus (frêne)
Hedera (lierre)
Hippophae (dont argousier)
Juglans (noyer)
Kerria (corète du Japon)
Kolkwitzia
Lavandula (lavande)
Ligustrum (troène)
Liquidambar
Liriodendron (tulipier)
Lonicera
Magnolia
Morus (mûrier)
Nerium (laurier rose)

.../...

Plantes à sensibilité variable

Berberis (B. thunbergii 'Atropurpurea' & B. x stenophylla sont sensibles)

Chamaecyparis (Ch. laws. 'Alumii' & 'Pottenii' sont sensibles)

Pinus (P. griffithii, P. halepensis, P. pinea paraissent résistants)

Pittosporum

Plantes résistantes jusqu'ici

Espèces ornementales (Suite)

Parthenocissus (vigne vierge)
Paulownia
Platanus (platane)
Potentilla (potentille)
Quercus (chêne)
Rhododendron
Rhus typhina
Ribes
Robinier
Salix (saule)
Sophora
Tamarix
Ulmus (orme)

Conifères

Cupressus
Juniperus
Taxus

Espèces fruitières

Cassis
groseiller
noisetier
noyer

. Dans l'attente des résultats des expérimentations prévues en 1980 par le groupe de travail, et au moins provisoirement :

- ne pas effectuer de traitement tardif afin d'éviter les périodes de réchauffements brutaux, par exemple, ne pas traiter après le 15 février dans la moitier Nord de la France ; le dichlobénil peut-être utilisé ainsi en fin d'hiver en cas d'enherbement des pépinières,

- éviter de traiter en région à forte pluviosité en fin d'hiver ou début de printemps si le traitement risque ainsi d'être suivi de pluies importantes à bref délai.

- éviter d'employer la spécialité à 7,5 % de dichlobénil quand on peut disposer de la spécialité à 4 % ; l'épandage sera plus facile et les risques, en cas de dépassements des doses, moins sensibles,

- veiller à réaliser un épandage régulier avec un matériel approprié, éviter l'accumulation de granulés au niveau du collet des plantes cultivées, comme les doublements d'application sur les surfaces traitées,

- le dichlobénil est homologué à la dose de 4 500 g de matière active par Ha (soit 60 Kg de produit à 7,5 % ou 112,5 Kg de produit à 4 %) mais, dans de nombreux cas, la dose de 3 000 g de matière active par Ha est suffisante (soit 40 Kg de produit à 7,5 % ou 75 Kg de produit à 4 %)

- ne traiter, bien entendu, que les essences indiquées comme résistantes au dichlobénil : ce désherbant ne doit pas être utilisé sur plants résineux forestiers.

Les mêmes observations sont à prendre en considération en ce qui concerne les spécialités à base de chlortiamide qui, d'ailleurs, ne sont pas particulièrement préconisées pour le désherbage des pépinières.

Les risques semblent réduits en désherbage de plantation en espaces verts établis : pas de cas de sensibilité apparemment signalés (sous réserve d'observation des notices des distributeurs).

Ce guide, publié sous l'égide du groupe de travail horticulture ornementale-pépinières COLUMA, est édité par l'I.T.I.H. - S.N.A.D.H.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
Chef de la Circonscription Phytosanitaire

J. PETIOT

C.P.P.A.P. n° 533 A.D.

2